

teur des expositions. L'année dernière, nous lui donnions \$900, et cette année il est porté à \$1,320. Quel est ce décorateur et en quoi consistent ses fonctions?

L'hon. M. CALDER: C'est l'un des employés de la section des expositions du département. Il paraîtrait que cet employé a été nommé en vertu des anciens règlements comme membre du service intérieur à Ottawa; sans cela, son nom paraîtrait dans le budget avec les autres membres du personnel des expositions. Une ancienne pratique qui s'est développée, et que je n'ai jamais bien comprise, est que tout employé, une fois entré dans le service intérieur à Ottawa, doit forcément paraître dans le budget. L'employé dont il s'agit est un décorateur. Je suppose qu'il s'occupe de la disposition des étalages, pour lesquels il faut un peu de peinture ou un agencement quelconque.

M. JACOBS: Dois-je comprendre qu'on décore et exhibe nos immigrants? Je ne comprends pas exactement en quoi peuvent consister les devoirs de cet employé.

L'hon. M. CALDER: Il y a une section d'expositions dans le département. Cela appartenait autrefois au département de l'Agriculture, mais a été transférée au département de l'Immigration. Il y a là cinq ou six employés.

L'hon. M. LEMIEUX: Vous voulez parler, sans doute, d'étalages du genre de ceux qu'il y a à la gare Windsor, à Montréal?

L'hon. M. CALDER: Parfaitement. Le temps du personnel est employé à préparer des exhibitions sur une petite échelle. Le personnel a préparé de ces sortes d'étalages pour 100 expositions d'états et de comtés aux Etats-Unis, si je suis bien informé, et il a aussi préparé bon nombre d'étalages secondaires pour ce que je pourrais appeler des expositions d'une seule journée en Grande-Bretagne.

M. JACOBS: Le salaire de décorateur a été porté de \$900 à \$1,320.

L'hon. M. CALDER: C'est à peu près l'augmentation moyenne, c'est-à-dire environ 50 p. 100.

L'hon. M. LEMIEUX: Personnellement, je suis en faveur de ces sortes de dépenses. J'ai vu quelques-uns de ces étalages qui avaient été préparés par ce personnel aux diverses expositions d'Europe auxquelles le Canada a pris part. Je me rappelle particulièrement l'exposition de Bruxelles. La section du Canada fut certainement la sen-

sation de cette exposition. L'exhibition consistait en la reproduction d'une ferme dans l'Ouest, avec tous ses accessoires nécessaires, et s'il n'y avait pas là dix ou quinze mille personnes tous les jours il n'y en avait pas une. Ce fut là certainement le clou de cette grande exposition. Nous avons sur une petite échelle une exhibition du même genre à la gare Windsor de Montréal. Ces exhibitions intéressent certainement au plus haut point les immigrants. A Londres, le bureau d'immigration du Canada, près de la statue de Charles I, à Charing-Cross, a de ces sortes d'exhibitions qui sont des plus attrayantes. Vous ne pouvez passer là sans y voir une foule de gens rassemblés et occupés à faire des commentaires sur le bonheur qui attend ceux qui viennent en ce pays.

M. JACOBS: Pourvu qu'on les y accueille.

L'hon. M. LEMIEUX: J'aurais une question à faire au ministre au sujet des inspecteurs de l'immigration anglaise. Ces inspecteurs sont-ils postés au Canada ou en Grande-Bretagne? Eu égard au grand nombre d'immigrants qui nous viennent des Iles-Britanniques, il me semble que c'est dans les ports de la Grande-Bretagne que tous ces sujets devraient être examinés. A quoi bon laisser des immigrants traverser l'Atlantique si on doit ensuite les rejeter à Québec, à Halifax ou à Saint-Jean? Nous pourrions peut-être difficilement avoir des agents dans les ports de certains pays étrangers, tels que la Hollande, l'Italie ou l'Autriche; cependant, la chose n'est pas impossible. Mais pour ce qui est de la Grande-Bretagne, il est certain que nos inspecteurs, surtout du service médical, devraient être postés dans les principaux ports de l'autre côté de l'océan pour y examiner les immigrants et choisir définitivement ceux qui devront être admis en notre pays. Je trouve cruel de laisser un immigrant traverser la mer, de le retenir au port d'arrivée et de le renvoyer à la métropole, quand il suffirait que l'examen eût lieu là-bas pour éviter tout cela. Je le répète, il serait peut-être un peu plus difficile d'établir ce système à l'étranger, mais on pourrait assurément s'arranger de manière à obtenir que l'examen des immigrants anglais ait lieu dans les ports de la Grande-Bretagne.

L'hon. M. CALDER: Ce sujet est mainte et mainte fois venu en discussion. Pour ma part, j'aimerais beaucoup à voir se réaliser ce que suggère l'honorable député

[M. Jacobs.]